



PRÉFET DE LA SEINE- SAINT-DENIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE APPEL À PROJETS 2024

Une attention toute particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans un esprit de participation citoyenne, de respect des valeurs de la République et qui s'attacheront à la promotion de l'égalité femmes-hommes.

Axe 1 - Transition Écologique

Démocratie alimentaire

- Soutenir les actions favorisant un accès à une alimentation de qualité
- Favoriser les actions qui misent sur une approche pédagogique pour repenser l'éducation à l'alimentation et au goût
- Faciliter l'accès à une alimentation durable et saine aux personnes en situation de précarité
- Mettre en place des actions qui allient le "bien manger " et l'insertion professionnelle et sociale (insertion par l'activité économique)
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et la mise en place de démarche circulaire

Axe 2 - Insertion, formation et développement économique

Sur le champ de l'emploi, les projets devront être coordonnés et articulés avec le Service Public de l'Emploi, la Cité de l'Emploi ou le PRIJ pour le public des jeunes très éloignés de l'emploi ainsi que les services emploi de la collectivité territoriale compétente.

Sur le champ de l'entrepreneuriat, les projets devront être articulés avec l'écosystème local et notamment les services dédiés de l'Établissement Public Territorial.

2.1. Faciliter le recours au droit commun

- L'aller-vers : le repérage, l'accueil, l'information et l'accompagnement de premier niveau des personnes sans emploi qui échappent aux circuits classiques d'accompagnement
- Pour le public jeune, les actions de repérage des jeunes décrocheurs ou « invisibles » non connus du service public de l'emploi en lien avec les acteurs en place (SPE, opérateurs du PIC repérage des invisibles ou autre) intégreront la démarche PRIJ et notamment les groupes opérationnels de suivi (GOS)
- Les modalités d'aller-vers pourront s'appuyer sur des leviers extérieurs à l'écosystème de l'emploi et de l'insertion. Des pratiques attractives pour les jeunes telles que le sport, le jeu, le numérique ou le spectacle vivant pourront par exemple être mobilisées
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle et l'accompagnement renforcé des jeunes en lien avec le Service Public de l'Emploi
- L'accompagnement vers les dispositifs d'apprentissage ou préalables à l'apprentissage (prépa-apprentissage par exemple)

2.2. Lever les freins à l'emploi

- Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
- Agir sur les freins à l'emploi pour les publics les plus éloignés du marché de l'emploi en travaillant sur les freins linguistiques, la mobilité, les modes de garde ; le développement d'actions « sur-mesure » répondant aux besoins des populations spécifiques : jeunes, femmes, etc.
- La proposition d'actions en lien avec les objectifs des 5 Cités de l'Emploi

2.3. Favoriser la mise en relation avec les acteurs économiques

- Favoriser les actions d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes diplômés résidant dans les QPV
- Développer l'insertion par l'activité économique en déployant les clauses sociales dans les marchés publics en favorisant l'accès des habitants des QPV aux structures d'insertion par l'activité économique
- Favoriser l'accès des habitants des QPV en situation de handicap aux Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et entreprises adaptées
- Favoriser les rapprochements entre les habitants des QPV et les entreprises (découverte des métiers, coaching, mentorat etc.)
- Organiser des événements de recrutement mobilisant des outils favorisant l'égalité des chances
- La mobilisation des entreprises locales autour des objectifs du PAQTE ou de la démarche "Les entreprises s'engagent" : stages ; alternance; diversité ; achat responsable
- Les actions qui encourage les structures publiques et privées à déployer des politiques de diversité et non-discriminatoires

2.4. Promouvoir le développement Économique

- Les actions d'accompagnement et de promotion économique de projets locaux (accès aux locaux d'activité, soutien à l'économie sociale et solidaire, soutien et accompagnement à la création d'entreprise)
- Les actions d'aller-vers pour détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers en lien avec l'écosystème de l'entrepreneuriat
- Les actions d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprise issus des quartiers

Axe 3 - Pour nos services publics

3.1 Éducation

3.1.1. Mettre en place un accompagnement éducatif dès le plus jeune âge

- Porter une attention particulière aux actions qui concernent la petite enfance (0-3 ans) ;
- Soutenir les formations intercatégorielles des professionnels de l'enfance pour contribuer à une culture commune ;
- Renforcer le soutien à la parentalité en impliquant les parents dans les actions éducatives.

3.1.2. Renforcer la continuité éducative

- Renforcer les alliances éducatives au niveau local dans le cadre des dispositifs de réussite éducative ;

- Développer des actions éducatives dans un continuum sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- Favoriser les actions partenariales inscrites dans la durée.

3.1.3. Poursuivre l'accompagnement des jeunes au-delà de 16 ans

- Développer des actions de prévention du décrochage scolaire ;
- Porter une attention particulière aux actions d'accompagnement pour les jeunes relevant de l'obligation de formation (16-25 ans) ;
- Favoriser les actions de parrainage, de mentorat et d'accompagnement à l'orientation des jeunes ;
- Soutenir les actions d'insertion socio-professionnelle des jeunes et leur valorisation en lien avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

3.1.4. Accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité

- Renforcer l'accompagnement des jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers ;
- Développer les actions de promotion de la santé et de prévention des addictions et des conduites à risque, sur le temps scolaire et périscolaire ;
- Garantir l'accès de tous à la culture, aux sports et aux loisirs en favorisant des démarches participatives.

3.2. Accès aux droits et aux services publics

3.2.1. Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non recours

- Lutter contre le non-recours aux droits en améliorant l'information et la sensibilisation des populations sur leurs droits en matière de santé
- Soutenir de nouvelles modalités d'intervention et des solutions innovantes en matière d'accès aux droits dans les quartiers prioritaires (actions hors les murs)
- Conforter les actions de médiation au sein des quartiers et poursuivre l'accompagnement des publics les plus fragiles
- Favoriser l'autonomie dans les démarches et l'émancipation par l'apprentissage de la langue française
- Conforter la justice de proximité : développer des actions visant à informer les victimes de discriminations sur leurs droits et favoriser l'information sur les voies de recours
- Développer des actions visant à promouvoir l'accès aux droits des personnes en situation de handicap
- Favoriser l'accès à la citoyenneté et garantir l'accès aux droits sociaux des primo-arrivants
- Sensibiliser les acteurs de proximité (adultes, relais, médiateurs...) sur les thématiques de l'interculturalité et sur les codes socio-culturels des primo-arrivants
- S'assurer d'une diffusion de l'information relative aux violences faites aux femmes / Améliorer le suivi et la prise en charge des femmes victimes de violences

3.2.2. Résorber la fracture numérique

- Permettre l'accès des familles aux équipements informatiques, notamment par l'identification et la sollicitation d'acteurs économiques pourvoyeurs de matériels (récupération et reconditionnement de matériel, mise à disposition auprès des familles)
- Développer la médiation numérique : formation et accompagnement des habitants à l'usage du numérique ;
- Développer des actions dans le domaine de la lutte contre l'illectronisme

3.2.3. Favoriser l'accès aux soins, à la santé et à la prévention :

- Développer des actions visant favoriser l'accès à la santé et notamment la médiation pour la prise en charge de la santé mentale
- Mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation à la santé
- Soutenir et adapter l'offre de prévention pour les publics féminins : santé sexuelle, accès au dépistage organisé du cancer, prévention du diabète, etc.
- Favoriser l'accès aux soins, aux actions de promotion de la santé des publics vulnérables dont les personnes sans abri (médiation santé, lutte contre les addictions, dépistage organisé du cancer...)
- Renforcer la coordination des actions et des secteurs en faveur des personnes vulnérables (réseaux santé mentale, réseaux sans-abri) pour améliorer les parcours de prise en charge

3.3. Tranquillité et sécurité publique

- Soutenir les actions qui favorisent la tranquillité publique
- Renforcer les échanges et les liens entre la police et les habitants des quartiers
- Dans le cadre de la prévention des rixes : favoriser le dialogue et les échanges entre jeunes à travers des actions inter-quartiers et intercommunales

Axe 4 - JOP 2024

Dans le cadre de la mobilisation de la population en perspective des JOP, les projets en cours bénéficieront de la continuité de l'accompagnement de leurs actions.

Les nouveaux projets s'attacheront notamment à :

- fédérer les habitants (jeunes, parents) autour du sport ;
- permettre à un maximum d'enfants et de jeunes à pratiquer une activité physique régulière ;
- développer les valeurs olympiques fortes nécessaires à l'épanouissement et à la réussite de la jeunesse ;
- capter les jeunes qui ne pratiquent pas d'activité sportive encadrée ;
- faciliter l'adhésion à une discipline sportive au sein des clubs sportifs locaux ;
- favoriser la participation du public féminin aux différentes activités sportives...

Axe transversal

Lutte contre les discriminations

Les actions soutenues dans le cadre du présent appel à projets visant spécifiquement à lutter contre les discriminations devront répondre aux orientations stratégiques suivantes :

- Améliorer la détection et la connaissance des discriminations ;
- Sensibiliser et informer les habitants pour déconstruire les représentations, les préjugés et les stéréotypes qui contribuent à l'apparition des discriminations ;
- Former les acteurs à la prévention et à la lutte contre toutes les formes de discriminations ;
- Mieux informer et accompagner les victimes sur leurs droits et les voies de recours ;
- Agir contre les discriminations, en particulier en matière éducative, d'emploi, de santé ou dans les transports et espaces publics.
- Lutter contre toutes les logiques de stigmatisation territoriales, en favorisant notamment une image positive des quartiers prioritaires *

Ces actions devront être portées par ou en lien avec des structures disposant d'une expertise reconnue en matière de lutte contre les discriminations. La structuration à l'échelle des territoires de points d'écoute et d'accueil en lien avec le réseau de vigilance sera privilégiée ainsi que tout projet ayant pour ambition la facilitation du pouvoir de dire des personnes concernées.